



COMPTE - RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015.

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf juin à 18 heures 30, le Conseil municipal de Fleury-sur-Orne, légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Marc LECERF, Maire.

Présents : Marc LECERF, Jacqueline BAURY, Myriam HOORELBEKE, Lionel MULLER, Nicolas LIOT, Michelle PERRAUD, Claude LECLERE, Beatrice LEPAON, Christian LETELLIER, Morgane GUIMBAULT, Dominique DUGOUCHET, Delphine MULLER, Florian FAUDAIS, Mariannick LEBAS, Christian LAFAGE, Franck DORE, Cédric PEGEAULT.

Absents : Franck SAVARY représenté par Nicolas LIOT, Lydie PRIEUR représentée par Jacqueline BAURY, Vanessa BRANDOLIN représentée par Marc LECERF, Vincent FALLIGAN-DEVERGNE représenté par Florian FAUDAIS, Laurence VALLEE représentée par Dominique DUGOUCHET, Jonathan FERIAUD, Jézabel SUEUR, Marie DENIS, Elodie BELLET et Olivier VRIGNON.

Secrétaire de séance : Florian FAUDAIS

En préambule au Conseil Municipal, Monsieur le Maire s'exprime sur la réunification des deux Normandie et fait un point sur la situation actuelle.

Il propose qu'une motion soit prise dans le sens d'un équilibre entre les deux régions avec la préfecture à Rouen et le Conseil Régional à Caen avec les principales directions régionales.

1. RAPPORT SUR L'EAU 2014

Le rapport 2014 sur l'Eau est présenté au Conseil Municipal.

2. PARTICIPATION POUR INVESTISSEMENT DE RESEAU.

Afin de fournir une eau de qualité sur l'ensemble du territoire géré, RESEAU doit investir fortement pour :

- Réaliser le maillage nécessaire à la desserte du territoire et valoriser les ressources du marais de Vimont et de la Gronde,
- Reconstruire le principal outil de production du syndicat qu'est l'usine d'eau potable de l'Orne,
- Prendre en charge le gros entretien et les réparations des installations techniques de toutes les productions,
- Assurer la protection de la ressource par la mise en place et le maintien des périmètres de protection.

Pour financer cela, RESEAU a délibéré le 16 juin pour porter de 0.05 € par m³ à 0.06 € par m³

Le Conseil Municipal doit donc se prononcer sur cette augmentation.

Adopté à l'unanimité

3. ACTUALISATION DU COEFFICIENT DE LA TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE (TCCFE)

La Loi de Finances Rectificative 2014 du 29 décembre 2014 (Loi n°2014-1655) impose à compter du 1^{er} janvier 2016 les coefficients de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (0 ; 2 ; 4 ; 6 ; 8 ; 8,50).

Il est donc demandé aux communes dont le coefficient ne figure pas dans la liste prévue de délibérer.

Par délibération n°52/2011 du 26 septembre 2011, la commune avait fixé le coefficient à 8,12.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer le coefficient à 8.5%.

Adopté à l'unanimité

4. SDEC POUR PASSAGE EN LED

Suite au diagnostic énergétique réalisé par le SDEC sur le réseau d'éclairage public communal, il apparaît nécessaire de procéder à la modernisation du réseau.

Le coût global de cette modernisation est évalué, pour la part communale, à 192 475 € (sur un budget global de 250 775 €) à répartir sur 3 ans soit environ 64 158 € par an.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager avec le SDEC l'opération de modernisation du réseau et de l'autoriser à signer tout document nécessaire.

Le financement des travaux se fera par le biais d'un fonds de concours permettant de passer la dépense sur le budget investissement et non en fonctionnement.

Adopté à l'unanimité

5. SUBVENTION AU COMITE DES FETES

Lors du vote des subventions, Le dossier du Comité des Fêtes avait été laissé en attente. Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution de la subvention :

- Comité des Fêtes : 2 000 €

Adopté à l'unanimité

6. RAPPORT DE LA CLECT SUR LE TRANSFERT DES CHARGES LITTORAL DES COMMUNES DE COLLEVILLE-MONTGOMERY ET OUISTREHAM RIVA BELLA

En vertu de l'article 1609 nonies du Codes Général des Impôts, le Conseil Municipal doit se prononcer sur les rapports de la CLECT de Caen La Mer.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de se prononcer ici sur le rapport relatif au transfert des charges « littoral » des communes de Colleville-Montgomery et Ouistreham Riva Bella.

Adopté à l'unanimité

7. CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE PARCELLES ZI 93 et ZI 94

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la signature d'une convention de passage avec le Conseil Général du Calvados afin d'assurer le maintien d'une servitude de passage réciproque sur les parcelles ZI 93 et ZI 94.

Cette convention permettra :

- au Conseil Général de passer sur la parcelle ZI 93, propriété communale, pour l'entretien de leur parcelle,
- à la commune de passer sur la parcelle ZI 94, propriété départementale, pour la lutte contre les inondations de l'Orne.

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Extrait certifié conforme
Marc Lecerf, Maire,